FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 juin 2021
Date d´édition: 7 oct. 2021
Version: 2.1

Cleancondens

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Cleancondens

N° de l´article:
431100

UFI:
DPPD-V84R-ED5X-A7TP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:
Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

POWERcondens AG
Weststrasse 9
7205 Zizers
Switzerland

Téléphone: +41 81 330 17 85
Télécopie: +41 81 330 17 86
E-mail: info@powercondens.ch
Site web: www.powercondens.ch
E-mail (personne compétente): info@powercondens.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique, 24h: +41 44 251 51 51, +41 81 330 17 85 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Irrit. 2)*	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

GeSi.de

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH208	Contient but-2-yne-1,4-diol. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention	
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges
Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 75-75-2 **N°CE:** 200-898-6	**acide méthanesulfonique** Acute Tox. 4 (H302, H312), Eye Dam. 1 (H318), Met. Corr. 1 (H290), STOT SE 3 (H335), Skin Corr. 1C (H314) **Danger**	2 – ≤ 5 pds %
n°CAS: 7664-38-2 **N°CE:** 231-633-2	**acide phosphorique** Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318), Met. Corr. 1 (H290), Skin Corr. 1B (H314) **Danger**	0 – ≤ 1 pds %
n°CAS: 110-65-6 **N°CE:** 203-788-6	**but-2-yne-1,4-diol** Acute Tox. 3 (H331, H301), Acute Tox. 4 (H312), STOT RE 2 (H373**), Skin Corr. 1B (H314), Skin Sens. 1 (H317) **Danger** **Valeur limite de concentration spécifique (SCL)** Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 50% Skin Irrit. 2; H315: 25% ≤ C < 50% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 50% Eye Irrit. 2; H319: 25% ≤ C < 50%	0 – ≤ 0,2 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:
Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:
Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:
En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:
Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	**Nom de la substance**	**① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque**
CH	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	① 2 mg/m³ ② 4 mg/m³ ⑤ (einatembare Fraktion)
IOELV (EU)	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	① 1 mg/m³ ② 2 mg/m³
CH	but-2-yne-1,4-diol n°CAS: 110-65-6 N°CE: 203-788-6	① 0,14 ppm (0,5 mg/m³) ② 0,14 ppm (0,5 mg/m³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)
IOELV (EU)	but-2-yne-1,4-diol n°CAS: 110-65-6 N°CE: 203-788-6	① 0,5 mg/m³

8.1.2. Valeurs limites biologiques
Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC
Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:
Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:
Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
État physique: Liquide
Couleur: bleu
Odeur: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	*non déterminé*			
Point de fusion	*non déterminé*			
Point de congélation	*non déterminé*			
Point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition	*non déterminé*			
Température de décomposition	*non déterminé*			
Point éclair	*non déterminé*			
Taux d'évaporation	*non déterminé*			
Température d’auto-inflammation	*non déterminé*			
Limites supérieures/inférieures d’inflammabilité ou limites d’explosivité	*non déterminé*			
Pression de vapeur	*non déterminé*			
Densité de la vapeur	*non déterminé*			
Densité	*non déterminé*			
Densité relative	≈ 1,02	25 °C		
Densité apparente	*non déterminé*			
Solubilité dans l'eau	*non déterminé*			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	*non déterminé*			
Viscosité, dynamique	*non déterminé*			
Viscosité, cinématique	*non déterminé*			

9.2. Autres informations
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique
Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter
Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles
Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux
En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
acide méthanesulfonique n°CAS: 75-75-2 N°CE: 200-898-6	**DL50 par voie orale:** =481 mg/kg (Rat)
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	**DL50 dermique:** =2 740 mg/kg (Lapin)
but-2-yne-1,4-diol n°CAS: 110-65-6 N°CE: 203-788-6	**DL50 par voie orale:** =105 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Contient but-2-yne-1,4-diol. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:
Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
acide méthanesulfonique n°CAS: 75-75-2 N°CE: 200-898-6	**CL50:** =73 mg/l 4 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	**CL50:** =3 mg/l 4 d (Lepomis macrochirus (crapet arlequin)) **EC_{50}:** >100 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante))
but-2-yne-1,4-diol n°CAS: 110-65-6 N°CE: 203-788-6	**CL50:** =54 mg/l 4 d (poisson)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
acide méthanesulfonique n°CAS: 75-75-2 N°CE: 200-898-6	Oui, rapide	
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	Oui, rapide	
but-2-yne-1,4-diol n°CAS: 110-65-6 N°CE: 203-788-6	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
acide méthanesulfonique n°CAS: 75-75-2 N°CE: 200-898-6	—
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	—
but-2-yne-1,4-diol n°CAS: 110-65-6 N°CE: 203-788-6	—

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs
Aucune donnée disponible

Cleancondens

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Élimination en tant que déchets dangereux. Numéro de code de déchet VEVA 070601 [S], "Liquides de lavage aqueux et liqueurs mères". Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Autres recommandations de traitement des déchets:

Jetez les conteneurs complètement vides avec les déchets municipaux. Retournez les conteneurs partiellement vidées au point de vente ou remettez-les à un point de collecte des déchets dangereux.

13.2. Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			
14.4. Groupe d'emballage			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable			

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Aucune expertise requis, vente au libre-service

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement
Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes
Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données
Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Irrit. 2)*	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)

16.6. Indications de stage professionnel
Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses
Aucune donnée disponible